

Le Président-directeur général

PDG/2025/0413

Tremblay-en-France, le

24 AVR. 2025

BILAN SOCIAL 2024

Avis du Comité Social et Economique

NOTE AUX ACTIONNAIRES

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 a modifié profondément les dispositions relatives à la représentation du personnel en fusionnant les instances précédentes (Comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail, Délégués du personnel) en une instance unique : le Comité Social et Economique. Le législateur n'impose plus aux entreprises d'établir un bilan social en cas de conclusion d'un accord d'entreprise. L'entreprise a conclu un accord unanime sur la mise en place du Comité Social et Economique le 9 septembre 2019. Malgré la modification du Code du travail, l'entreprise a fait cependant le choix de maintenir l'établissement du bilan social et recueillir l'avis du Comité Social et Economique.

Le Comité Social et Economique a été consulté sur le projet de bilan social de l'année 2024 de la Société Aéroports de Paris, lors de la séance du 10 avril 2025.

Le résultat du vote a été le suivant :

- 24 voix contre (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO) et 3 abstentions (UNSa AdP).

L'instance a notamment formulé les griefs suivants, sur le projet présenté par la direction pour motiver son avis :

- Malgré les recrutements réalisés ces dernières années, les équipes demeurent en sous-effectif ;
- Les cadres connaissent une surcharge de travail, de sorte qu'il conviendrait de procéder à une analyse sur le sujet.
- Le plan d'embauche nécessite d'être revu à la hausse.

En outre, il convient de préciser que les membres du CSE ont voté le recours à une expertise sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi pour l'année 2025.



Philippe PASCAL

Copie :

M. NAMIGANDET-TENGUIERE - Secrétaire du Comité social et économique